

Rapport du Président

Commission permanente du lundi 10 mai 2021 N° CP-2021-5-6-2

6 ème Commission

Commission du patrimoine et du rayonnement touristique et culturel alsacien

Service instructeur

Diffusion, création et pratiques artistiques

Service consulté

PLAN ALSACIEN DE REBOND, DURABLE ET SOLIDAIRE - RENFORCEMENT DU SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL

Résumé : Dans le contexte de crise sanitaire qui impacte fortement les acteurs culturels, la Collectivité européenne d'Alsace s'engage, à travers le plan alsacien de rebond, solidaire et durable voté le 26 mars dernier, à soutenir de manière renforcée les acteurs culturels, avec un montant total de subventions de 2 628 000 € en subventions de fonctionnement et de 66 365 € en subvention d'investissement, par un versement unique, anticipé et quelle que soit la réalisation des actions des porteurs de projets et des lieux de diffusion pour les subventions de fonctionnement.

Dans ce cadre, le présent rapport propose :

-d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement pour un montant total de 2 628 000 €, soit 685 260 € pour 184 projets de la campagne de subvention, 1 630 240 € pour 35 lieux de diffusion et opérateurs culturels et 312 500 € pour l'Agence Culturelle Grand Est, ainsi que des subventions d'investissement pour un montant total de 66 365 €, soit 50 000 € pour l'Agence Culturelle Grand Est et 16 365 € pour deux projets d'investissement culturel ;

-d'approuver les termes des conventions d'objectifs à conclure entre la CeA et l'Agence Culturelle Grand Est, l'Opéra National du Rhin, l'association Cadence et d'autoriser le président à signer ces conventions ;

-d'approuver les termes des conventions financières, entre la CeA et les Relais Culturels de Bischwiller, Haguenau, Obernai, Reichshoffen et Saverne, les associations Zone 51, Réseau Jack, Artefact PRL, Décibulles, Quatre 4.0, Jazzdor, Pôle Sud, CEAAC, Théâtre du Marché aux Grains, Arts et Lumières en Alsace, Summerlied, Industrie & Territoires, Festival international de Colmar et d'autoriser le président à signer ces conventions.

Ces dossiers ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission du patrimoine et du rayonnement touristique et culturel alsacien du 23 avril 2021, des Commissions Centre Alsace du 12 mars 2021, Nord Alsace du 25 mars 2021, Ouest Alsace et Eurométropole du 1er avril 2021.

La crise sanitaire, amplifiée par la crise économique et sociale, ne doit pas laisser envisager une société à la culture affaiblie, rendue muette par des mois de silence. C'est parce que la culture est un levier de cohésion sociale et territoriale, un facteur de rayonnement et d'attractivité, que la CeA s'est engagée à soutenir plus fortement le secteur de la culture, à travers le plan de rebond, solidaire et durable voté le 26 mars 2021.

En effet, la privation de services culturels de proximité peut avoir un impact social lourd dans les territoires et renforcer les clivages sociaux.

Aussi, afin que la culture puisse jouer pleinement son rôle de cohésion sociale et de résilience pour les citoyens, la CeA a fait le choix très volontariste d'amplifier son soutien aux acteurs culturels afin de garantir une offre culturelle dans les territoires, accessible à tous, car elle est aussi créatrice d'expériences positives et favorise l'épanouissement de chacun.

A travers le plan alsacien de rebond, solidaire et durable, elle s'engage ainsi à accompagner de manière renforcée les acteurs culturels fragilisés par cette crise, en leur garantissant le versement de leurs subventions de fonctionnement anticipé et quelle que soit la réalisation de leurs actions.

I. CAMPAGNE DE SUBVENTION

184 structures associatives ou collectivités publiques sur les 209 sollicitations pour la réalisation d'un projet de création, de diffusion culturelle ou de pratique artistique en 2021, bénéficient d'une proposition de subvention de fonctionnement et 2 structures associatives sur 5 d'une proposition de subvention d'investissement pour un projet d'investissement culturel.

Le montant total des subventions proposées s'élève, en fonctionnement à 685 260 €, dont :

- 529 360 € pour 143 projets de création et de diffusion culturelles ;
- 126 900 € pour 39 projets de pratique artistique ;
- 4 000 € pour une contribution au Fonds Culturel transfrontalier pour 2021;
- 25 000 € pour le projet Industrie Magnifique

et en investissement, à 16 365 € dont :

- 1 365 € pour un projet d'investissement culturel pour la création et la diffusion culturelles ;
- 15 000 € pour un projet d'investissement culturel pour la pratique artistique.

La campagne n'étant pas close sur le territoire du Haut-Rhin, d'autres demandes d'aide au projet seront présentés en Commission Permanente ultérieurement.

Aides aux projets d'actions culturelles sur le territoire du Bas-Rhin

> Fonctionnement

En 2020, le Département du Bas-Rhin a fait le choix de renforcer les critères d'inclusion et de cohésion pour la campagne des subventions culturelles 2021 (délibération CP/2020/251 du 14 septembre 2020).

Les projets d'actions culturelles ont ainsi été examinés au regard de différents critères, notamment :

- La mobilisation de bénévoles ;
- La mise en place d'actions spécifiques en direction des publics prioritaires de la collectivité;
- L'emploi et l'insertion ;
- La coopération avec des partenaires culturels, éducatifs, médico-sociaux et de santé :
- L'engagement de projets dans une démarche de développement durable.

Au vu d'une hausse des demandes de subventions et des projets éligibles (+ 30% en 2020-2021), la CeA a voté le principe d'un renforcement du soutien financier pour cette campagne de subvention, dans le cadre du plan alsacien de rebond, solidaire et durable (délibération n° CD-2021-4-8-4 du 26 mars 2021). Cela permettra de réduire la précarité des acteurs culturels et d'offrir aux alsaciens une offre culturelle diversifiée.

Aussi, je vous propose, au titre du présent rapport :

-d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions à 164 associations ou collectivités pour des projets de création, de diffusion culturelle ou de pratique artistique, pour un montant total de 564 960 €, réparti ainsi :

- 59 700 € pour 14 projets sur le territoire Centre Alsace ;
- 53 500 € pour 11 projets sur le territoire Nord Alsace;
- 57 500 € pour 19 projets sur le territoire Ouest Alsace;
- 177 760 € pour 55 projets sur le territoire Eurométropole ;
- 151 500 € pour 58 projets à rayonnement départemental;
- 65 000 € pour 7 projets à rayonnement alsacien.

Le détail de cette ventilation par territoire est présenté en annexes 1 à 5 et 29 au présent rapport.

Par ailleurs, il est proposé à la Commission Permanente d'approuver et de m'autoriser à signer les conventions financières, jointes en annexes 6, 7 et 30 au rapport, entre la CeA et les associations Arts et Lumières en Alsace, Summerlied et Industrie & Territoires.

> <u>Investissement</u>

Le dispositif d'aide pour l'achat de petits matériels dédiés à l'équipement scénique, numérique et technique des structures culturelles, voté en Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 8 juillet 2019 (délibération n° CP/2019/293), permet un soutien ciblé pour des projets d'investissement facilitant la création, la diffusion culturelle et l'éducation artistique.

L'aide peut atteindre jusqu'à 25% du montant HT (pour les collectivités) et TTC (pour les associations) des acquisitions ou des travaux et est plafonnée à 15 000 € par projet.

Aussi, je vous propose, au titre du présent rapport :

- d'attribuer et d'autoriser le versement des subventions d'investissement à 2 associations, pour un montant total de 16 365 €, réparti ainsi :
 - 15 000 € pour l'association La Chambre, pour le renouvellement du parc de matériels pédagogiques pour développer des actions de médiation dans le champ de la photographie et la réalisation de travaux qui permettront de renforcer la qualité d'accueil du public et la sécurité des œuvres et personnes. Le coût total du projet est de 102 260 €;
 - 1 365 € pour l'association Espace Athic d'Obernai, pour l'acquisition de nouveaux tapis de danse. Le coût total du projet est de 5 460 €.

Ces dossiers sont présentés en annexe 8 du présent rapport.

Aide aux projets d'expression artistique sur le territoire du Haut-Rhin

Dans le cadre du dispositif de soutien aux expressions artistiques, 20 demandes de participations financières ont été soumises à la Commission du patrimoine et du rayonnement touristique et culturel alsacien pour la mise en œuvre de projets relevant des festivals, de la création-diffusion, de la diffusion musicale ainsi que de l'éducation artistique et culturelle.

Aussi, je vous propose, au titre du présent rapport :

- d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions à **20 associations ou collectivités**, pour un montant total de **120 300 €**, réparti ainsi :
 - 13 500 € pour 3 projets de création/diffusion ;
 - 87 800 € pour 13 projets de festivals ;
 - 4 000 € pour 2 projets de diffusion musicale ;
 - 11 000 € pour 1 projet d'éducation artistique
 - 4 000 € pour 1 contribution au Fonds Culturel transfrontalier pour 2021.

Le détail de cette ventilation par territoire est présenté en annexes 9 et 10 au présent rapport.

Par ailleurs, il est proposé à la Commission permanente :

- d'approuver et de m'autoriser à signer la convention financière à conclure entre la CeA et l'association Festival international de Colmar pour l'année 2021, jointe en annexe 31 au présent rapport.

II. LIEUX DE DIFFUSION ET OPERATEURS CULTURELS

Des lieux de diffusion et opérateurs culturels, dont vous trouverez le détail ci-après, ont sollicité l'aide de la Collectivité européenne d'Alsace pour la mise en œuvre de leurs projets artistiques et culturels en 2021 au titre de partenariats en cours, signés initialement avec le Département du Haut-Rhin ou le Département du Bas-Rhin et associant également d'autres partenaires publics.

Conformément à la loi du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), cette dernière s'est substituée au 1^{er} janvier 2021, aux Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin pour l'exécution des conventions précitées.

Il convient de relever que dans le contexte de la crise sanitaire, les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ainsi que les autres partenaires, ont maintenu leurs subventions à ces structures indépendamment de la baisse d'activité. Celles-ci ont su rebondir en proposant, différentes initiatives qu'elles s'efforcent de pérenniser en 2021 : une offre culturelle numérique, des micro-projets de médiation pour renouer avec le public, des actions culturelles dans des collèges ou d'autres établissements, un renforcement de l'accompagnement de compagnies locales, une programmation estivale, ... Le maintien des subventions et la mobilisation de différents dispositifs de l'Etat notamment, leur ont permis de faire face à la situation en 2020.

Aussi, je vous propose, au titre du présent rapport :

- de maintenir, au titre de 2021, le montant des subventions 2021 au même niveau que celui versé en 2020 pour relancer la culture dans les territoires, conformément aux principes du Plan Alsacien de Rebond, Solidaire et Durable approuvé par délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-4-8-4 du 26 mars 2021 ;
- d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions à **35 associations ou collectivités** pour la réalisation de leur projet culturel, pour un montant total de **1 630 240 €**, réparti ainsi :

• 465 760 € pour 10 Relais Culturels

- Relais Culturel d'Erstein (24 000 €), Le Moulin 9 de Niederbronn-les-Bains (23 400 €), les Tanzmatten de Sélestat (78 400 €), La Saline de Soultz-Sous-Forêts (25 500 €), la Nef de Wissembourg (36 100 €), Maison des Associations et de la Culture de Bischwiller (49 200 €), Relais Culturel de Haguenau (78 400 €), Espace Athic d'Obernai (51 000 €), Centre Culturel La Castine de Reichshoffen (44 160 €) et Espace Rohan de Saverne (55 600 €)

• 144 500 € pour 4 festivals d'envergure

- Mon Mouton est un lion (25 500 €), l'Humour des Notes (35 000 €), Décibulles (39 000 €) et Ososphère (45 000 €)

414 000 € pour 9 lieux de diffusion

- APCA la Choucrouterie (54 000 €), Pôle Sud (22 000 €), TJP (55 000 €), Becoze (15 000 €), Théâtre du Marché aux Grains (35 000 €), Centre Européen d'Actions Artistiques Contemporaines CEAAC (40 000 €), Comédie de Colmar (120 000 €), Institut Européen des Arts Céramiques IEAC (45 000 €), Opéra National du Rhin (28 000 €)

• 267 000 € pour 5 opérateurs culturels

- Orchestre Philharmonique de Strasbourg (182 000 €), Musica (40 000 €), Jazzdor (30 000 €), Sur les Sentiers du Théâtre (10 000 €), Compagnie Estro (5 000 €)
- 77 760 € pour 3 Centres de Ressources Musiques Actuelles (CRMA)
 - Zone 51 (25 920 €), Réseau Jack (25 920 €), Artefact PRL (25 920 €)
- 249 220 € pour 3 structures ressources pour des activités de pratique artistique
 - Le RECIT (78 500 €), Cadence (155 720 €), La Maison Théâtre (15 000 €)
- 12 000 € pour le Centre de Ressources Culture et Handicap
 - APEI Centre Alsace ESAT Evasion

Le détail de cette ventilation est présenté en annexe 11 au présent rapport. Par ailleurs, il est proposé à la Commission Permanente :

- d'approuver et de m'autoriser à signer la convention d'objectifs à conclure entre la CeA et l'Opéra National du Rhin, pour l'année 2021, jointe en annexe 12 au présent rapport ;
- d'approuver et de m'autoriser à signer la convention d'objectifs à conclure entre la CeA et l'association Cadence, pour la période 2021-2023, jointe en annexe 13 au présent rapport ;
- -d'approuver et de m'autoriser à signer les conventions financières, entre la CeA et les Relais Culturels de Bischwiller, Haguenau, Obernai, Reichshoffen et Saverne, les associations Zone 51, Réseau Jack, Artefact PRL, Décibulles, Quatre 4.0, Jazzdor, Pôle Sud, CEAAC et Théâtre du Marché aux Grains, jointes en annexe 14 à 27 au présent rapport.

III. LE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE CULTURELLE GRAND EST

L'Agence Culturelle Grand Est participe au développement d'un environnement général favorable aux pratiques artistiques et culturelles professionnelles en Alsace. Par ses activités, elle contribue à l'aménagement culturel de l'Alsace pour une culture diversifiée et de proximité, au plus près des besoins des acteurs comme des attentes des populations des territoires.

Les actions de l'Agence Culturelle Grand Est prioritairement soutenues par la Collectivité européenne d'Alsace tendent à :

- Renforcer l'irrigation, la dynamique et la cohésion territoriale avec notamment l'accompagnement de projets de territoire dans un cadre concerté, en relation avec les priorités d'intervention de la Collectivité européenne d'Alsace et l'ingénierie apportée aux territoires, l'appui aux coopérations territoriales, le prêt de matériel scénique pour l'organisation de manifestations culturelles;
- Appuyer la création artistique dans les domaines du spectacle vivant, au travers de ses dispositifs d'accompagnement des filières de structuration des projets artistiques (Plateau de Répétition Sélestat, tutorat, qualification des professionnels);
- Conforter et développer la fonction « ressources-expertise-conseil » dans les missions que l'Agence développe, avec une dimension d'accompagnement des politiques publiques et de prospective et la formation des élus en partenariat avec les associations alsaciennes;
- Développer la coopération transfrontalière en proposant des cadres de rencontres et d'échanges favorisant l'interconnaissance et le partage de pratiques entre réseaux professionnels. Par des programmes de coaching, la préparation d'équipes artistiques en amont de salons et de marchés lors de déplacements collectifs est recherchée.

Pour la mise en œuvre de son projet d'établissement en 2021, je vous propose, au titre du présent rapport :

- d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de 312 500 €, correspondant à la somme des subventions versées par le Département du Haut-Rhin (152 500 €) et le Département du Bas-Rhin (160 000 €) en 2020 et à 9,45 % des dépenses de son budget prévisionnel de fonctionnement de 3 306 507 € (annexe 11) ;
- d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention d'investissement de 50 000 € pour l'année 2021 notamment pour l'élaboration de nouveaux outils numériques au service des acteurs du spectacle vivant et la modernisation de logiciels d'exploitation (annexe 8) ;

Par ailleurs, il est proposé à la Commission Permanente d'approuver et de m'autoriser à signer la convention d'objectifs à conclure entre la CeA et l'Agence Culturelle Grand-Est, pour l'année 2021, jointe en annexe 28 au présent rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

Au titre de la CAMPAGNE DE SUBVENTION

- d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement à 164 associations ou collectivités situées sur le territoire du Bas-Rhin, pour des projets de création, de diffusion culturelle ou de pratique artistique, pour un montant total de 564 960 €, sous réserve du vote de crédits de 136 000 € en DM1 le 31 mai 2021, conformément au principe de vote d'un renforcement du soutien financier dans le cadre du plan alsacien de rebond, solidaire et durable (délibération n° CD-2021-4-8-4 du 26 mars 2021),

à prélever sur l'opération P1630007 – Ligne 65-65748-311 (associations), Ligne 65-657348-311 (Communes) Ligne 65 657381 311 (établissements publics) et Ligne 65 65748 35 (associations – plan de rebond), comme mentionné dans les tableaux joints en annexes 1 à 5 et 29,

- d'approuver et de m'autoriser à signer les conventions financières, jointes en annexes 6, 7, 30 et 31 au rapport, entre la CeA et les associations Arts et Lumières en Alsace, Summerlied, Industrie & Territoires et Festival international de Colmar,
- d'attribuer et d'autoriser le versement des subventions d'investissement à 2 associations, pour un montant total de 16 365 € réparti comme suit :
- 15 000 € pour l'association La Chambre
- 1 365 € pour l'association culturelle d'Obernai Espace Athic

à prélever sur l'opération P1670002 - Ligne 204 20421 311 pour l'association La Chambre et sur l'opération P1630008 - 204 20421 311 pour l'association culturelle d'Obernai Espace Athic, comme mentionné dans les tableaux joints en annexe 8 au rapport,

- d'attribuer et d'autoriser le versement des subventions à 20 associations ou collectivités situées sur le territoire du Haut-Rhin, pour un montant total de 120 300 €

à prélever sur les opérations P163O004 – Ligne 65-65748-311-37 (associations), Ligne 65-657348-311 (Communes)) et P168O001T01 – Ligne (1234) 65 65748 311 (association), comme mentionné dans les tableaux joints en annexes 9 et 10.

Au titre des LIEUX DE DIFFUSION ET OPERATEURS CULTURELS

- d'attribuer et d'autoriser le versement des subventions à 35 associations ou collectivités pour la réalisation de leur projet culturel, pour un montant total de 1 630 240 € à prélever sur les opérations P1620001 Ligne 65 657348 311 (Relais Culturels en Régie), Ligne 65 65748 311 (Relais Culturels associatifs), P1620005 Ligne 65 65748 311 (APCA La Choucrouterie), P1620006 Ligne 65 65748 311 (TJP), P1620007 Ligne 65 657348 311 (Orchestre Philharmonique de Strasbourg), P1620008 Ligne 65 65748 311 (Musica), P1620010 Ligne 65 65748 311 (Comédie de Colmar), P1620019 Ligne 65 65748 311 (CEAAC), P1620012 Ligne 65 657348 311 (Opéra National du Rhin), P1620017 Ligne 65 65748 311 (autres opérateurs culturels), P1680002 Ligne 65 65748 311 (CRMA), Ligne 65 65748 311 (Cadence, Maison Théâtre), P1630005 Ligne 65 65748 311 (festivals d'envergure), P1640006 Ligne 65 65748 311 (APEI Centre Alsace), P1660001 Ligne 65 65748 311 (Le RECIT) comme mentionné dans les tableaux joints en annexe 11,
- d'approuver et de m'autoriser à signer la convention d'objectifs à conclure entre la CeA et l'Opéra National du Rhin, pour l'année 2021, jointe en annexe 12 au présent rapport ;

- d'approuver et de m'autoriser à signer la convention d'objectifs à conclure entre la CeA et l'association Cadence, pour la période 2021-2023, jointe en annexe 13 au présent rapport;
- d'approuver et de m'autoriser à signer les conventions financières, entre la CeA et les Relais Culturels de Bischwiller, Haguenau, Obernai, Reichshoffen et Saverne, les associations Zone 51, Réseau Jack, Artefact PRL, Décibulles, Quatre 4.0, Jazzdor, Pôle Sud, CEAAC et Théâtre du Marché aux Grains, jointes en annexes 14 à 27 au présent rapport;

Au titre de l'AGENCE CULTURELLE GRAND EST

- d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de 312 500 € à l'Agence Culturelle Grand Est ;
- à prélever sur l'opération P162O014 Ligne 65 65748 311 comme mentionné dans le tableau joint en annexe 11 au rapport
- d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention d'investissement de 50 000 € à l'Agence Culturelle Grand Est pour l'année 2021 ;
- à prélever sur l'opération P1620014 Ligne 204 20421 311 comme mentionné dans le tableau joint en annexe 8 au rapport ;
- d'approuver et de m'autoriser à signer en conséquence la convention d'objectifs à conclure entre la CeA et l'Agence Culturelle Grand-Est, pour l'année 2021, jointe en annexe 28 au présent rapport ;

Au titre de l'ensemble de ce qui précède :

- de rappeler que le versement de l'ensemble des subventions de fonctionnement précitées octroyées aux associations aura lieu en une seule fois, quel que soit le degré de réalisation des actions, par dérogation au règlement budgétaire et financier de la collectivité et conformément aux modalités du Plan Alsacien de Rebond, Solidaire et Durable approuvé par délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-4-8-4 du 26 mars 2021.
- d'autoriser, par dérogation au règlement budgétaire et financier de la Collectivité et par analogie aux principes du Plan Alsacien de Rebond, Solidaire et Durable approuvé par délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-4-8-4 du 26 mars 2021, adoptés en faveur du monde associatif, le versement en une seule fois des subventions précitées octroyées dans le cadre de la présente délibération en faveur de collectivités publiques ou groupement de collectivités publiques, et ce, quel que soit le degré de réalisation des actions

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

Frédéric BIERRY